

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

MAIRIE D'AVALLON

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 14 septembre 2017 à 19 h 30

L'an deux mil dix-sept, le quatorze septembre à 19 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de **Monsieur Jean-Yves CAULLET, Maire.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Messieurs et Mesdames Jean-Yves CAULLET, Camille BOERIO, Gérard DELORME, Isabelle HOUE HUBERDEAU, Claude LABOUREAU, Agnès JOREAU, Gérard GUYARD, Jamilah HABSAOUI, Françoise WICKER, Bernard DESCHAMPS, Françoise BAUDOT, Françoise VERMILLARD, Alain COMMARET, Nicole LHERNAULT, Alain GUITTET, Anne-Marie THOMASSIN, Isabelle MARIANI, François Xavier NAULOT, Patrick LEBLANC et Sylvain HUBERDEAU

**Absent(es) représenté(es) :**

Monsieur Farid AIT KICHA donne pouvoir à Monsieur Gérard DELORME  
Madame Cécile VIOLLET donne pouvoir à Monsieur Alain COMMARET  
Monsieur Brice BESNARD donne pouvoir à Madame Jamilah HABSAOUI  
Madame Alice GUNDUZ donne pouvoir à Madame Isabelle MARIANI  
Monsieur Rachid EDDAHBI donne pouvoir à Monsieur Gérard GUYARD  
Madame Sonia PATOURET donne pouvoir à Monsieur François Xavier NAULOT

**Absent(es) excusé(es) :**

Madame Aurélie BONIN et Messieurs Gérard DEMARTINI et Florian LE MOING

**Secrétaire de séance :** Madame Jamilah HABSAOUI

*Convocation du 8 septembre 2017 adressée le même jour à l'ensemble des Conseillers Municipaux.*

Après avoir énuméré les pouvoirs donnés, le Maire informe l'assemblée de l'ajout de trois sujets à l'ordre du jour et fait part des documents déposés sur table.

**1. Procès-verbal de séance du conseil municipal - adoption**

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2017.

**2. Compte rendu des délégations données au Maire par le conseil municipal**

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne acte des décisions prises par le Maire, depuis la dernière séance, dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties (article L. 2122-22 du CGCT).

**3. Représentation du conseil municipal – information et compte rendu des réunions**

Aucune intervention n'est sollicitée.

**INTERCOMMUNALITE**

**4. Rapport annuel 2016 établi par la Communauté de Communes Avallon Vézelay Morvan (CCAVM)**

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne acte au Maire de la communication du rapport général d'activités de l'établissement public de coopération intercommunale CCAVM pour l'exercice 2016.

**5. Etablissements publics intercommunaux – rapports annuels d'activités 2016**

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne acte au Maire de la communication des rapports d'activités de l'exercice 2016 des établissements publics intercommunaux suivants : SDEY (syndicat départemental d'énergies de l'Yonne) et du Parc Naturel Régional du Morvan.

**FINANCES**

**6. Décision modificative budgétaire – exercice 2017**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative budgétaire n° 1 du budget annexe cinéma proposée.

**7. Subventions versées aux associations – exercice 2017**

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue les subventions de fonctionnement sollicitées par différentes associations, au titre de l'exercice 2017.

**8. Bail emphytéotique au profit de Monsieur Sylvain GAUTHIER – exonération partielle de la redevance**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une exonération partielle de la redevance due par M. Gauthier (période de janvier à juin 2017) pour la location par bail emphytéotique de l'immeuble communal sis 15 Rue Bocquillot.

**9. Conventions d'occupation pour l'installation temporaire d'équipements radiotéléphoniques sur les ouvrages communaux**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les nouvelles conventions d'occupation pour l'installation temporaire d'équipements radiotéléphoniques sur les ouvrages communaux proposées.

**EAU ET ASSAINISSEMENT**

**10. Services « eau potable » et « assainissement » – Rapports annuels du délégataire et rapports du Maire : exercice 2015**

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne acte au Maire de sa communication :

- ✓ des rapports du délégataire de la gestion des services publics « EAU » et « ASSAINISSEMENT »
- ✓ des rapports du Maire dits « RPQS » sur la qualité et le prix des services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif

**ENVIRONNEMENT**

**11. Recherche des rejets micropolluants dans les eaux usées urbaines – diagnostic vers l'amont : demande de subvention**

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite l'aide financière de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour la réalisation du diagnostic vers l'amont et la recherche de substances dangereuses dans l'eau comme prescrit par l'arrêté préfectoral du 12 mai 2017.

**12. Démarche « Zéro Phyto »**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'engagement de la ville dans une démarche visant à supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires sur son territoire.

**URBANISME – HABITAT ET PATRIMOINE**

**13. Immeuble 41 et 43 rue de Paris – déclassement du domaine public communal et vente du bien immobilier**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide du déclassement du domaine public communal par anticipation de l'ensemble immobilier sis 41-43 Rue de Paris (Centre des Impôts) et de la cession dudit bien au profit du bailleur social « Mon Logis » pour la réalisation d'un projet de création de logements individuels adaptés et accessibles avec ascenseur en centre-ville.

**14. Révision des tarifs d'occupation temporaire du domaine public**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la révision des tarifs d'occupation temporaire du domaine public proposée (terrasses, échafaudages, dépôts de matériaux, bennes, places de stationnement, etc.).

**15. Projet de démolition d'un logement appartenant au bailleur social Domanys – avis de la commune**

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de démolition proposé par le bailleur social Domanys du logement situé 45 Route des Châtelaines, en raison de l'état de dégradation avancée de celui-ci.

**PATRIMOINE FORESTIER**

**16. Forêt communale d'Avallon – création d'une desserte forestière : demandes de subventions**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de création d'une desserte forestière pour accéder aux parcelles du Bois de Montmain et sollicite le concours financier de l'Etat, de l'Union Européenne et toute autre subvention susceptible d'être allouée pour cette opération.

## ACTION ET ANIMATION CULTURELLES

### **17. Subvention dans le cadre d'un partenariat – exercice 2017**

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention au Syndicat d'élevage de la Race Bovine Charolaise de l'Yonne afin de permettre la location du chapiteau pour l'organisation de la manifestation « les salons d'automne » en partenariat avec les Vitrites de l'Avallonnais, faisant ainsi l'objet de conventions.

## SPORT ET JEUNESSE

### **18. Piscine municipale – tarifs de location des installations**

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs de location à titre privé des installations de la piscine (par heure d'utilisation).

## QUESTIONS ET INFORMATIONS

### **19. Affaires et questions diverses**

#### **✓ Piscine municipale – mise en place de bons d'échange**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise en place de bons d'échange délivrés aux adhérents des Comités d'Entreprises pour l'achat d'entrées à la piscine municipale.

#### **✓ Mise aux normes pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite de l'Hôtel de Ville et du Cinéma municipal « Le Vauban » - avenant au marché de maîtrise d'œuvre et inscription de crédits supplémentaires**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire par décisions modificatives les crédits supplémentaires nécessaires à la rémunération du maître d'œuvre dans le cadre de l'opération de mise aux normes pour l'accessibilité PMA de l'Hôtel de Ville et du cinéma municipal et autorise le Maire à signer l'avenant au marché de MO portant sur les modifications des enveloppes financières estimatives des travaux et du montant des honoraires pour chacune des deux opérations.

#### **✓ Patrimoine forestier – vente et exploitation groupées de bois**

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'aménagement forestier proposé par l'ONF et décide d'inscrire à l'état d'assiette et de commercialiser les bois des parcelles par contrats d'approvisionnement et autorise le Maire à signer la convention de vente et exploitation groupées de bois provenant des parcelles désignées.

### **20. Informations du Maire**

Le Maire fait part à l'assemblée :

- ✓ du renouvellement du classement du Camping municipal « Sous Roche » en catégorie 3 étoiles
- ✓ des remerciements reçus pour les aides apportées par la commune ou actions menées.

La séance est levée à 21 h 10

---